



La prochaine séance **extraordinaire** du conseil municipal de Bromont se tiendra à l'hôtel de ville situé au 88, boulevard de Bromont, le **27 mars 2024 à 13h30**.

Les citoyens admis à l'hôtel de ville doivent suivre la consigne de désinfection des mains à l'entrée, des masques sont également disponibles.

Les places sont exclusivement attribuées aux citoyens sur la base du premier arrivé jusqu'à ce que la capacité maximale d'accueil de la salle soit atteinte.

DIFFUSION DES SÉANCES

Les séances extraordinaires sont disponibles pour visionnement en différé à l'adresse suivante : www.bromont.net/administration-municipale/proces-verbaux/ dans les jours suivant la séance.

RÈGLEMENT 1134-2023 CONCERNANT LA RÉGIE INTERNE ET LA TENUE DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

PÉRIODE DE QUESTIONS (article 20 et suivants)

Les personnes présentes peuvent poser des questions aux élus lors de la période de questions (d'une durée de 30 minutes) celle-ci suit immédiatement l'ouverture de l'assemblée. Les questions doivent porter sur un sujet à l'ordre du jour et le temps alloué est de 5 minutes maximum par personne.

Les questions lors des séances extraordinaires ne peuvent être posées qu'en présentiel, séance tenante.

COMMUNICATIONS ÉCRITES AU CONSEIL (article 58)

Les dépôts ne sont pas permis lors d'une séance extraordinaire.



**ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
27 MARS 2024 À 13H30**

- 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 1.1 PRÉSENTATION**
Aucun
- 2. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**
- 3.1** Aucun
- 4. AFFAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL**
- 4.1** Aucun
- 5. RÈGLEMENTS**
- 5.1** Avis de motion, dépôt et présentation du projet de Règlement d'emprunt 1145-2024 modifiant le Règlement 1120-2023 concernant une dépense et un emprunt de 1 645 000 \$ pour des travaux d'infrastructures à l'intersection de la rue du Diamant, du boulevard Pierre-Laporte et du boulevard de l'Innovation, afin d'augmenter la dépense pour un montant de 305 000 \$ et diminuer l'emprunt pour un montant de 430 000 \$
- 6. AFFAIRES COURANTES**
- 7. DÉPÔT DE DOCUMENTS ET CORRESPONDANCE**
- 7.1** Aucun
- 8. AFFAIRES NOUVELLES**
- 8.1** Aucun
- 9. LEVÉE DE LA SÉANCE**